

## Le Théâtre Inter-régional et le Théâtre du Cothurne colauréats du Grand Prix du Casino de Charbonnières



Entre M. Rude (à gauche) et M. Blanchon (à droite), les lauréats, de gauche à droite, Johnny Ludecher, Josette Malvert (des Mimes de Lyon), Marc-Olivier Cayre (du Théâtre Saint-Georges), José Gagnol (du Théâtre du Cothurne), Gisèle Tavet et Montique Frangin (du Théâtre Inter Régional)

PENDANT une semaine les compagnies de théâtre et de danse ont occupé le « Plateau d'Essor » du Casino de Charbonnières. Celui-ci, on le sait, après avoir

exercé un mécénat éclairé au profit de la peinture, a voulu aider également les compagnies théâtrales. La direction du Casino de Charbonnières l'a fait avec une

générosité qu'a très justement soulignée M. Fernand Rude, sous-préfet, chargé des affaires culturelles et président du jury, puisque MM. Bassinet et Blanchon ont décidé d'augmenter la somme affectée au prix pour encourager d'autres compagnies que celles auxquelles est attribué le grand prix.

C'était donc hier la distribution des couronnes. Après l'allocution de M. Rude, M. Jean-Albert Cartier, directeur du théâtre d'essai et de l'animation à la Biennale de Paris, expliquant fort brillamment que la Biennale se veut le carrefour de toutes les formes d'expansion. A ce carrefour soixante nations vont participer. La décentralisation nationale n'a pu être assurée qu'avec la complicité de certains correspondants, les casinos de France qui opèrent des sélections régionales.

D'autre part, la direction du Casino de Charbonnières a mis à la disposition du jury de nouvelles sommes d'argent pour encourager d'autres compagnies. Elles ont été ainsi attribuées :

### PRIX DE COMEDIE

Compagnie d'Arlequin (Théâtre Saint-Georges) qui reçoit la somme de 500 francs.

### PRIX

#### D'EXPRESSION CORPORELLE

Ex-æquo la Compagnie de ballets Ludecher et Les Mimes de Lyon qui reçoivent chacun une somme de 250 francs.

### BIENNALE DE PARIS

Les représentants de la Biennale de Paris ont retenu le Théâtre du Cothurne qui est invité à présenter dans le cadre de la IV<sup>e</sup> Biennale de Paris un spectacle de création. Ils ont accordé une mention honorable à la Compagnie d'Arlequin (Théâtre Saint-Georges).

Il convient de préciser que pour des raisons de règlements administratifs le Théâtre Interrégional (Théâtre de la Croix-Rousse) était hors concours.



Entre M. Rude (à gauche) et M. Blanchon (à droite), les deux représentants des compagnies lauréates du grand prix du Casino, José Gagnol des Comédiens du Cothurne que dirige Marcel-Noël Marechal, et Gisèle Tavet qui anime avec Jean Aster le Théâtre Inter Régional

### Le jury du « Plateau d'Essor »

Le jury, présidé par M. Rude, chargé des Affaires culturelles de la région Rhône-Alpes était composé de MM. Lermier et Deherpe, inspecteurs principaux des spectacles au ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles ; Jean Gresillon, président du Tribunal de grande instance de Vienne ; Jean-Albert Cartier, directeur du Théâtre d'essai et de l'animation de la Biennale de Paris ; Michel Blanchon, directeur général de la Société des eaux minérales de Charbonnières-les-Bains ; Rémo Bruni, administrateur de la Société des eaux minérales de Charbonnières-les-Bains ; Jean-Marc Collen, attaché artistique du Casino.

M. Cartier se plaisait à souligner le dynamisme particulier du Casino de Charbonnières. Aussi remerciait-il avec chaleur MM. Bassinet et Blanchon pour le travail accompli et Jean-Marc Collen qui se dévoue aux tâches artistiques. A la lecture du palmarès qu'on livre d'autre part, les invités de la fête applaudissaient les membres du jury qui ont suivi avec attention les spectacles des compagnies régionales pendant une semaine. Puis tour à tour, les lauréats gagnaient le plateau de la salle de théâtre où M. Rude leur remettait leurs prix.

### Le palmarès

#### GRAND PRIX DE COMEDIE

Ex-æquo le Théâtre Interrégional (Théâtre de la Croix-Rousse) et le Théâtre de Cothurne qui reçoivent chacun une somme de 1.000 francs.